

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 23/04/2025 Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 19/05/2025

ID: 081-200034049-20250417-DPDB2025_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT - Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION N°2025-28 DU JEUDI 17 AVRIL 2025

<u>Présents</u>: M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

<u>Objet de la décision</u>: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution de subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subvention présentée à l'ANAH dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la subvention suivante :

| Bénéficiaire | Adresse | Nature des travaux | Montant HT des travaux | Montant HT de la dépense éligible | Taux de Subvention réel | Montant de la subvention attribuée |
|-------------------|---|-------------------------|---------------------------|---|-------------------------------|---|
| CABROL Ginette | 12 rue de la Bouriotte 81120 REALMONT | Autonomie et énergie | 40 042,38 € | 40 042,38 € | 4.99% | 2000,00€ |

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN